

LES HERBICIDES—L'UTILISATION DU 2,4-D

M. Alan Redway (York-Est): Madame la Présidente, je me demandais ce soir, si vous étiez ou si vous aviez été membre d'un cercle philanthropique. Je suis moi-même membre des Lions International et je me demandais si vous étiez une «lionne». Peu importe que votre honneur soit membre ou ait déjà été membre d'un tel cercle, je sais qu'elle est au courant du bon travail que ces cercles effectuent que ce soit le Rotary, le Kiwanis, le Kinsmen, Civitan, Zonta, les Lions ou les autres.

Je sais que vous êtes au courant aussi, madame la Présidente, que le but principal de ces cercles est de recueillir des fonds pour aider les malheureux et les handicapés et de rendre service dans leurs communautés et dans les autres communautés du monde.

Les cercles philanthropiques ont divers moyens de recueillir des fonds. Par exemple, mon propre cercle collecte de l'argent en vendant de l'engrais chaque printemps. Chaque printemps, depuis 1965, je parcours les rues de notre communauté en frappant aux portes pour vendre de l'engrais. Nous avons trouvé que le type d'engrais le plus populaire est, bien sûr, celui qui contient un herbicide. C'est tout à fait compréhensible parce que nous savons tous quel problème les mauvaises herbes à larges feuilles peuvent être, qu'il s'agisse du pissenlit, du plantain ou d'autre chose. Il faut les extraire chaque printemps mais elles repoussent à la fin du printemps et à l'automne. Nous cherchons donc tous à nous procurer un herbicide quelconque pour débarrasser notre gazon des mauvaises herbes, si nous en avons un.

J'ai été surpris d'apprendre que le principal herbicide contenu dans ces engrais et en fait le principal herbicide pour toutes les mauvaises herbes à larges feuilles, le 2,4-D, pourrait être interdit dans notre pays au printemps. Le printemps est presque arrivé. Il commence le 21 mars. J'ai donc été surpris d'apprendre cela.

Je me suis informé. J'ai découvert qu'on soupçonne le 2,4-D d'être cancérigène. Cela m'a surpris parce que je sais que le 2,4-D a été mis au point peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous nous en servons depuis environ 40 ans. Non seulement nous l'utilisons sur nos gazons comme herbicide mais l'industrie forestière l'emploie pour tuer les pousses qui pourraient détruire les jeunes plants et les jeunes arbres. Nos industries agricoles s'en servent aussi pour éliminer les mauvaises herbes qui poussent parmi les céréales comme le blé, l'avoine et l'orge puisque ce sont apparemment toutes des formes d'herbe.

Cette mesure aura d'énormes répercussions sur chacun de nous dans notre vie quotidienne à la maison et sur nos industries alimentaires, agricoles et forestières. Les répercussions seront énormes parce que l'année dernière, à ce qu'on m'a dit, on a pulvérisé 4,5 millions de kilogrammes de 2,4-D sur sept millions d'hectares de terre au Canada et le 2,4-D est utilisé dans la fabrication de 1 000 produits différents dans le monde. L'année dernière, les ventes mondiales de ce produit se sont

L'Ajournement

chiffrées à 14 milliards. Si la fabrication du 2,4-D s'arrête du jour au lendemain au Canada, cela aura d'énormes conséquences pour nous tous.

• (1805)

Je sais que l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont déjà limité les ventes de 2,4-D. L'Ontario, par exemple, dit avoir imposé un moratoire sur tout nouveau produit contenant cette substance.

Trois ministères fédéraux, l'Environnement, l'Agriculture et la Santé, enquêtent sur la situation. Ils vont établir, sans doute d'ici le printemps, si nous devons ou non interdire le 2,4-D au Canada. Bien sûr, certains diront qu'il s'agit d'un pesticide et qu'il est nocif. Néanmoins, d'autres m'ont dit, et notamment un horticulteur de mes amis, qui présente une émission horticole à Toronto, du nom de Art Drysdale, qu'il ne s'agit pas vraiment d'un pesticide, mais plutôt d'une hormone et qu'il ne mérite pas toute la mauvaise publicité qu'on lui fait.

En tout cas, qu'il s'agisse d'une substance nocive ou hormone sans danger, les gouvernements fédéral et provincial l'examinent. Je crois que les Américains en font autant pour voir s'ils vont ou non cesser la fabrication et interdire l'usage du 2,4-D.

J'espère que le secrétaire parlementaire nous fournira quelques éclaircissements ce soir, car cela revêt une importance vitale pour tous les Canadiens. Que nous vivions dans les villes ou que nous travaillions dans le secteur forestier ou dans l'agriculture, c'est d'une importance capitale pour nous tous. J'espère que le secrétaire parlementaire va nous dire si le 2,4-D risque d'être interdit cette année.

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je répondrai de façon plus complète à la question que le député de York-Est (M. Redway) a posée le 18 novembre 1986.

Comme le député l'a indiqué dans sa question, l'utilisation de l'herbicide 2,4-D est autorisé au Canada depuis une quarantaine d'années. Récemment, un consortium de compagnies qui fabriquent et vendent ce produit ont constitué un groupe de travail dans le but de parrainer diverses études de cette substance chimique.

En juin 1986, le groupe de travail a présenté aux autorités de la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social les résultats de sa première étude à long terme sur des rats visant à déterminer si le 2,4-D pouvait causer le cancer dans des conditions expérimentales.

Les autorités de la Direction de la protection de la santé se sont livrées à un examen approfondi des données fournies par cette étude. Elles en ont conclu que l'addition de 2,4-D dans l'alimentation des rongeurs avait augmenté l'incidence des tumeurs malignes du cerveau par rapport aux animaux témoins.